

Francis Rousseaux

L'invention spéculaire : effet de dislocation vs effet de collusion

«*Inventa sunt specula ut homo ipse se noset*»¹.

Dans son exorde à *La guerre des Gaules*, Jules César souligne le rôle novateur du miroir comme condition de possibilité de l'introspection, pressentant que l'invention spéculaire touche à l'essence du singulier.

Le singulier ne peut pas se connaître comme tel

Interrogeons-nous sur *l'essence du singulier*.

Remarquons que le singulier ne manquerait pas de se désingulariser en se donnant comme tel : le singulier ne pourrait demeurer dans le savoir de sa propre singularité sans la trahir, et toute réflexion du singulier sur sa singularité l'annihilerait aussitôt. Le singulier présent à lui-même en signifierait ainsi la fin immédiate, et la donation d'une singularité sur le mode de la reconnaissance signifie sa désingularisation par catégorisation / particularisation.

Posons qu'une singularité ne saurait se connaître immédiatement : elle procède en singularisation, elle est procès de déploiement. Et c'est seulement *l'activité de singularisation* qui peut consister en une reconnaissance, par discernement d'affinités électives.

Mais surtout, la singularisation est *ex-position* à, aux sens où l'on s'expose à quelque chose et où l'on s'expose à un devenir ou à un risque. Les deux sens n'en font pourtant qu'un, car quand le premier sens pointe sur l'altérité, la diversité, l'adversité, la controverse et la polémique au sens de *polèmos* (la guerre), le second pointe sur le caractère aporétique d'un geste qui, parce qu'il n'est pas position mais *ex-position* (hors de), est par nature public et violent (viol de l'intimité, du latin *intimus* signifiant l'intérieur, le privé) : l'exposition confine au divertissement, à la dissipation et à la distraction, qui caractérisent paradoxalement l'activité de singularisation.

Le singulier d'une situation qui s'impose et qui s'éprouve immédiatement comme prescriptive jouxte toujours dangereusement sa réduction descriptive, qui n'épuise jamais l'éprouvé mais lui ouvre un avenir et une médiation intersubjective : la description ouvre au symbole et au concept,

¹ «Les miroirs ont été inventés afin que les hommes parviennent à se connaître».

porteur de prédiction et d'explication, de projets et de plans, de succès et d'échec, de remords et de regrets.

Le singulier s'éprouvant mène au concept ou à la dislocation

Le Nain n'a aucune capacité à la conceptualisation, n'ayant jamais été initié à la vie intellectuelle.

Il se déploie singulièrement et à son insu.

Tout savoir de sa singularité serait immédiatement désingularisante, qui désagrègerait sa personne, *l'atomiserait* comme l'on dit parfois dans les banlieues.

Le Nain mourrait de se reconnaître, se disloquerait de s'exposer à lui-même. Car l'insu est une condition de possibilité du déploiement singulier inapte au refuge conceptuel.

Au moment où le Nain doit mobiliser toute sa conviction pour entraîner l'Infante d'Espagne, il est bien incapable d'une quelconque évaluation rationnelle de son entreprise et de ses chances de réussir.

Il sera littéralement disloqué par la reconnaissance de son image dans le miroir : impossible pour lui d'échouer *dans ses fins* (un concept qui lui est définitivement étranger) sans échouer *sa personne* (échec vs échouage).

L'effet de dislocation du miroir

La situation s'imposait pour le Nain, en ce sens qu'elle se donnait sur le mode immédiat de la prescription impérieuse : l'Infante devait l'aimer autant qu'il l'aimait.

Nulle place ici pour la description de la situation, réduction inconcevable pour une singularité se déployant dans l'authenticité d'un procès en singularisation.

Et sans description, pas de planification, pas de rationalisation, pas de réussite ou de succès, pas de regret ni de remords, pas de prédiction ou d'explication possibles, pas davantage de concepts rémanents ou intersubjectifs mobilisables.

En particulier, pas d'évaluation des chances d'aboutir à la séduction de l'Infante, compte tenu d'un contexte humain rédhitoire pour le Nain, socialement condamné à la déréliction.

C'est alors que le miroir joue de son effet de dislocation.

Mais il arrive que le miroir produise des effets de collusion, comme dans l'exemple de Suzanne et *Le jugement de Daniel*.

Il est surprenant de constater combien l'arrière-plan de cette scène biblique présente de similitudes avec *L'anniversaire de l'Infante*.

Suzanne et Le jugement de Daniel

La salle des actes de la Cour des Comptes, rue Cambon à Paris, est ornée d'une représentation peinte de Suzanne dans la scène biblique du jugement de Daniel² (Dn 13). Le tableau fait face aux juges, à l'insu du public.

² *Le Livre de Daniel* a sans doute été écrit en l'an 166 avant notre ère. Il nous est parvenu en grec dans la traduction dite des Septante, destinée aux Juifs de la Dispersion. Dn 13 est un fragment dit deutérocanonique, que ne comportent pas les éditions protestantes de la Bible. Les autorités protestantes en effet, ayant suivi le canon proposé par les Juifs de Palestine, ne reconnaissent pas le caractère sacré de certains fragments du *Livre de Daniel*.

Daniel est un enfant hébreux exilé à la cour de Nabuchodonosor, peu après la prise de Jérusalem par les babyloniens en l'an 587 avant notre ère.

Suzanne était la femme d'un notable estimé de Babylone, dont la maison abritait quelquefois les procès jugés par les deux vieillards qu'on avait cette année-là désignés comme guides du peuple.

La scène biblique

Suzanne, femme d'une grande beauté, aimait à se promener dans le jardin aux heures chaudes durant lesquelles tout le monde s'était retiré.

Les deux vieillards se prirent à désirer Suzanne et, esclaves tourmentés de leur passion, se mirent à épier chaque jour ses promenades. Honteux mais forcés de s'avouer mutuellement leur semblable dessein, ils convinrent de guetter ensemble l'occasion de surprendre Suzanne.

Un jour où Suzanne avait congédié les servantes et se trouvait seule dans l'intention de se baigner, les deux juges purent la soumettre au chantage en la menaçant d'un faux témoignage : si Suzanne s'obstinait à refuser leurs avances, elle serait convaincue d'adultère, réputée prise en flagrant délit par les juges du peuple.

Suzanne préféra la perspective de mourir innocente à celle de pécher à la face du Seigneur, et les vieillards composèrent le faux témoignage destiné à la perdre, non sans avoir une dernière fois joui de sa beauté convoitée en la contraignant à se dévoiler devant toute l'assemblée réunie à l'occasion de sa comparution en procès.

L'assemblée, en pleurs, dut s'en remettre au jugement des anciens du peuple et ratifia la condamnation à mort de l'accusée sur la seule base de la déclaration commune des faux témoins.

Suzanne proclama son innocence à la face de Dieu qui l'entendit et suscita l'esprit saint de l'enfant Daniel, présent ce jour là, qui se mit à crier à la surprise générale "Je suis pur du sang de cette femme".

Appelé à s'expliquer sur le sens de ces paroles, en vérité étranges dans la bouche d'un jeune enfant, Daniel continua d'étonner en prétendant convaincre les accusateurs de faux témoignage et en provoquant la fierté du peuple "Vous êtes donc assez fous, fils d'Israël, pour condamner sans enquête et sans évidence une fille d'Israël ?".

Stupéfaits que Dieu ait conféré la dignité de l'âge à un enfant, les anciens invitèrent Daniel à siéger au milieu d'eux et à conduire la révision du procès.

Daniel procéda aussitôt à l'interrogatoire séparé des deux vieillards, à qui il demanda tour à tour de préciser sous quel arbre ils avaient vu Suzanne commettre l'adultère.

Ceux-ci se contredirent manifestement en prétendant avoir surpris le commerce qui sous un acacia, qui sous un tremble.

L'assemblée entière bénit Dieu qui sauve ceux qui espèrent en lui, et se retourna contre les menteurs pour les mettre à mort, conformément à la Loi de Moïse. Rassurés sur la dignité de Suzanne, ses proches rendirent grâce à Dieu et grand fut désormais Daniel aux yeux du peuple.

La convoitise des vieillards

Les vieillards sont des juges proches de Ioakim, mari de Suzanne et riche notable estimé plus que tout autre. Mais c'est comme simples mortels qu'ils sont informés de la grande beauté de Suzanne et

qu'ils se prennent à la désirer. Ne pouvant ignorer que Suzanne est mariée, ils se devaient d'agir comme fils d'Israël particulièrement honorés par leur fonction de juge, et s'en remettre à Dieu en l'implorant d'éloigner d'eux le péché de convoitise. D'autant que, vieux et réputés sages, ils ont eu le temps d'apprendre à maîtriser ce genre de situation et de parfaire leur bonne conduite.

Mais Dieu, connaissant le peu de dignité de ses représentants au regard de la Loi, les laisse s'égarer jusqu'à en perdre le sens. Se sachant dans le péché, ils ne tardent pas à rechercher le moyen de coucher avec Suzanne. Ecartant la possibilité de la séduire ou de la contraindre par la force (ils sont vieux et faibles), les vieillards imaginent de détourner leur pouvoir de juge pour servir leurs intérêts personnels et parvenir à leurs fins.

L'effet de collusion du miroir

Les vieillards désirent Suzanne, mais ne le savent pas, et leur crainte de Dieu empêche toute velléité de ce désir de dévaler en convoitise opérante (ayant vocation à se réaliser).

C'est incidemment que les deux vieillards n'en feront plus qu'un, au point de parler d'une seule voie lors du procès de Suzanne. Et il faudra tout le talent inspiré de Daniel pour les *confondre* (le juge *impartial tranche* les différends après avoir *confondu* les coupables, et l'ange inspirateur de Daniel lui fera apparaître en songe les vieillards *tranchés par le milieu*).

Ce qu'il s'agit de remarquer, c'est que *la reconnaissance dans le miroir est condition de possibilité de cette confusion*.

Mais lisons plutôt le passage du *Livre de Daniel* qui nous présenter la scène de la collusion des vieillards : *Un jour, s'étant quittés sur ces mots «Rentrons chez nous, c'est l'heure du déjeuner», et chacun s'en étant allé de son côté, chacun aussi revint sur ses pas et ils se retrouvèrent face à face. Forcés alors de s'expliquer, ils s'avouèrent leur passion et convinrent de chercher le moment où ils pourraient surprendre Suzanne seule.*

C'est en effet après s'être reconnu guettant Suzanne, alors qu'ils feignaient tout deux de s'en retourner pour déjeuner, que la situation s'est imposée à eux : il leur fallait coucher avec Suzanne.

En cette reconnaissance mutuelle d'une situation commune réside exactement l'effet de collusion du miroir.

«*Inventa sunt specula ut homo ipse se noset*»

Le phénomène de *la situation s'imposant* se donne comme originaire, et c'est ainsi que le Nain éprouve de l'amour pour l'Infante et que les vieillards éprouvent du désir pour Suzanne.

Dans le premier cas, le miroir disloquera un éprouvé singulier incapable de traverser l'épreuve de l'évaluation rationnelle.

Dans le second cas, le miroir ouvrira à la révélation d'un désir prêt à se reconnaître et à s'opérationnaliser dans le champ descriptif de la planification.

Le miroir, pour le meilleur ou pour le pire, révoque l'exclusive de l'éprouvé prescrivant et convoque l'aventure descriptive.